



## **LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES** **LORS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2026**

Conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriale

### **Finances**

#### **1. Attribution des aides à l'apprentissage**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

#### **2. Attribution d'une aide à l'investissement en matériel au profit de**

 **l'entreprise GTDB CIE à Saint-Aignan**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

 **l'entreprise SIMPLEMENT BEL à Montrichard Val de Cher**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

#### **3. Attribution d'une subvention aux associations sportives**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

### **URBANISME**

#### **4. Exercice du droit de préemption urbain sur la vente des parcelles cadastrées section BM n°423 et 425 sises au lieu-dit « la Bernardière » à Contres, le CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700)**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

#### **5. Exercice du droit de préemption urbain sur la vente des parcelles cadastrées section BR n°163 et 245 sises 19 rue de Doulain à Contres, LE CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700)**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

#### **6. Exercice du droit de préemption urbain sur la vente de la parcelle cadastrée section ZD n°38 sise au lieu-dit « les quatre piliers » à SELLES-SUR-CHER (41130)**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

### **Affaires diverses**

Séance levée à 20 h 00

Le Président

Jacques PAOLETTI

  
  
Communauté de Communes  
Val de Cher-Controis  
ZI des Barrelliers  
15A rue des  
Entrepreneurs  
41700 CONTROIS EN SOLOGNE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE  
BUREAU DU 1<sup>er</sup> JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le 1<sup>er</sup> juin à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, dans la salle de réunion de la Communauté de communes, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MARINIER, le Président.

**Étaient présents :**

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 23
- présents : 14
- votants : 14

**Date de convocation :**  
Le 26 mai 2026

Président	-----	1 <sup>er</sup> membre	Monsieur DOUSSAUD Guy
1 <sup>ère</sup> Vice-président	-----	2 <sup>ème</sup> membre	-----
2 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur MARINIER Jean-François	3 <sup>ème</sup> membre	Monsieur GOSSEAUME Thierry
3 <sup>ème</sup> Vice-présidente	-----	4 <sup>ème</sup> membre	-----
4 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur SAUX Christian	5 <sup>ème</sup> membre	-----
5 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Madame OLIVIER Christine	6 <sup>ème</sup> membre	-----
6 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	7 <sup>ème</sup> membre	Monsieur PICHON Lionnel
7 <sup>ème</sup> Vice-président	-----	8 <sup>ème</sup> membre	Monsieur ALBERT Laurent
8 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Monsieur RABUSSEAU Jean-Pierre	9 <sup>ème</sup> membre	Monsieur FLACHAT Bruno
9 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J-Pierre		
10 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur RACAULT Olivier		
11 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur CARNAT Eric		
12 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur LELARGE Antoine		
13 <sup>ème</sup> Vice-président			

**Étaient absent(e)s excusé(e)s :** Madame COCHETON Stella – Madame PEAN-NORQUET Elodie - Monsieur HENAUULT Damien – Monsieur SINSON Daniel – Madame GOINEAU Annick – Madame CHEREL Bérengère – Monsieur CHARLUTEAU Daniel – Madame GOMES-RECCHIA Cécile –

**Est arrivé en cours de séance :** Monsieur PAOLETTI Jacques

Monsieur SAUX Christian est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'il accepte.

N° 1J26-1

**ATTRIBUTION DES AIDES A L'APPRENTISSAGE 2026**

Depuis 2016, dans le cadre de sa compétence « Développement Économique » la Communauté a mis un place un dispositif d'aide financière en sus des aides publiques pour les entreprises, employeurs et les collectivités du territoire communautaire qui recrutent un ou des apprentis. Depuis ce dispositif a été régulièrement révisé pour maintenir la dynamique de l'apprentissage en Val de Cher-Controis. Lors de la séance communautaire du 19 décembre 2024, le Conseil a adopté un nouveau dispositif.

Dans ce cadre, les dossiers de demandes d'aide à l'apprentissage suivants ont été adressés à la Communauté :

Date de la Demande	Entreprise collectivité	Montant	Motif de la demande de subvention
04/09/2025	SARL PASQUIER AUTOMOBILES 5 RUE DE L'ARTISANAT 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER	1 500,00 €	DAVY Bertrand CAP maintenance des véhicules
06/11/2025	AROMA SPA GOUNY 7 PLACE DU FOYER RURAL 41130 CHATILLON-SUR-CHER	1 500,00 €	Emma RAMEZ CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie
23/10/2025	SIVOS DE CHEMERY RUE NATIONALE 41700 CHEMERY	3 000,00 €	Gillard Kahilie, 1 500 € votés le 02/02/2026 - Erreur à repasser pour 3 000 €
21/10/2025	CHESNEAU SEBASTIEN 13 RUE DU CHATEAU D'EAU 41130 CHATILLON-SUR-CHER	1 500,00 €	MORIN Julien CAPA Travaux Forestiers
28/11/2025	KAOLINE 81 ROUTE DE BLOIS 41700 COUDES	1 500,00 €	RENOU Nolwe CAP Tournage en Céramique
22/09/2025	SALON MYA 8 RUE PORTE AUX ROIS 41400 MONTRICHARD	3 000,00 €	BERTHAULT Anays CAP Coiffure

Et de la publication/notification le

16/12/2025	VANILLE CONCEPT STORE 76B RUE PIERRE HENRI MAUGER, CONTRES 41700 LE-CONTROIS-EN-SOLOGNE	1 500,00 €	DOLY Andréa Titre Professionnel vendeur conseil en magasin
04/09/2025	CLM COIFFURE 15 RUE DU GENERAL DE GAULLE 41400 SAINT-GEORGES SUR CHER	3 000,00 €	PIOTROY Lora CAP Métiers de la coiffure
15/01/2026	EI ROMAIN CLEMENT 64 ROUTE DE SELLES 41110 COUFFY	3 000,00 €	CHEROUVRIER Nathan BAC PRO CGEA
07/10/2025	SARL CHENU 4 CHEMIN DE LA CHAMBAUDIÈRE 41400 MONTHOU-SUR-CHER	1 500,00 €	HUGUES Tom CAP couvreur
08/10/2025	EURL CHABOT 36 RUE NATIONALE 41140 NOYERS-SUR-CHER	3 000,00 €	Corentin GILLET BTM Pâtissier confiseur glacier traiteur
07/01/2026	LA PASSION DU TOIT 29 ROUTE DE CONTRES 41230 SOINGS-EN-SOLOGNE	1 500,00 €	Louise MULLER CAP Charpente
07/01/2026		1 500,00 €	Raphael CLARHAUT CAP Charpente
14/10/2025	LA CARTE DE MIDI 94 ROUTE DE MONTRICHARD 41400 MONTHOU-SUR-CHER	3 000,00 €	Madéné TOURRE CAP Production et service en restauration
09/10/2025	R2 L'ENERGIE D'ECLAIRER 80 ROUTE DE BLOIS 41140 NOYERS-SUR-CHER	3 000,00 €	Kayson CAUYETTE Bac pro Melec
18/02/2026	BASTIEN & CO 21 RUE DE L'EGLISE ST ELOI 41120 FOUGERES-SUR-BIEVRE	1 500,00 €	Marie-Amélie BOULAY CAP chocolatier confiseur
		1 500,00 €	Ewen SARTER BP boulanger
25/01/2026	LES BERNARDINES IMPASSE DE VERDUN 41110 SAINT-AIGNAN	1 500,00 €	Ophélie THIMON CAP accompagnement éducatif petite enfance
		1 500,00 €	Souad LACHAL CAP accompagnement éducatif petite enfance
24/02/2026	DARDEAU ELECTRICITE 14 IMPASSE DES TERRES FRANCES 41400 MONTHOU-SUR-CHER	3 000,00 €	Quentin ORMAL BACP Métiers Elec. Environ. Connecté
23/08/2025	AVEZARD CHARCUTERIE 1 RUE JULIEN NADEAU 41700 CONTRES	3 000,00 €	RAVENELLE Alexis CAP Charcutier traiteur
09/09/2025	CARROSSERIE LEFEVRE, 2 BIS ROUTE DE BLOIS 41110 SELLES-SUR-CHER	3 000,00 €	Antoine CHAMPEAU, CAP Carrossier automobile
02/10/2025	BARBE 7 ROUTE DE LA GIBERIE 41400 VALLIERES-LES-GRANDES	1 500,00 €	BARBE BRETON Misael TP Solier Moquettiste
23/01/2026	WS BRUNEAU 1 RUE DU COLONEL FILLOUX 41400 PONTLEVOY	3 000,00 €	HENRIQUES - MARTINS Diogo CAP Boulangerie
		3 000,00 €	HUET Shonna CAP Pâtisserie
		3 000,00 €	BARBIER Ines CAP Pâtisserie
		3 000,00 €	ADAM Lola CAP Equipier Polyvalent du Commerce

Et de la publication/notification le

25/03/2026	LES CHEVRES DE LA VALLEE, 280 CHEMIN DE LA VALLEE, 41700 COUDES	3 000,00 €	LACHEVIN Noé CAPA Métiers de l'agriculture
17/09/2025	RADLE TP, 4 RUE DES ENTREPRENEURS, 41700 LE-CONTROIS-EN-SOLOGNE	1 500,00 €	GREGOIRE Killian CAP Conducteur d'engins
07/11/2025	GARAGE DU TREFLE, 39 ROUTE DE CONTRES, 41400 LE-CONTROIS-EN-SOLOGNE	1 500,00 €	CHAUVET Maxence Contrat de professionnalisation / TFP Technicien Expert après-vente automobile
08/10/2025	COELHO CHRISTOPHER, 2 RUE DES HAUTS BONNEAUX, 41140 MAREUIL-SUR-CHER	3 000,00 €	RAGET Martin CAP Carreleur
26/11/2025	PATISSERIE HB, 2 RUE DE LA FONDERIE, 41700 LE-CONTROIS-EN-SOLOGNE	1 500,00 €	MECHAIN Nathan CAP Chocolatier
28/08/2025	ASSOCIATION SPORTIVE CONTROISE RUE DU STADE CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	1 500,00 €	MISSONSA Jordan BPJEPS - Spécialité éducateur sportif mention multi activités physiques ou sportives pour tous
		1 500,00 €	MARECHAL Benjamin BPJEPS - Spécialité éducateur sportif mention multi activités physiques ou sportives pour tous
19/01/2026	L'UNIVERS DES JARDINS 7 RUE DU TRAMWAY 41130 BILLY	3 000,00 €	FILLON Noah CAPA Jardinier Paysagiste
18/02/2026	FROMAGERIE MOREAU ROUTE DE MONTRICHARD 41400 PONTLEVOY	3 000,00 €	SOUCHET Chloée BAC PRO Ventas
18/02/2026		1 500,00 €	SUPLIGEAU Lisa Licence valorisation produits élevage
05/03/2026	TERRASSEMENT TOURAINE SOLOGNE 17 ROUTE DE VIERZON 41140 THESEE	3 000,00 €	RICHARD Arthur BAC PRO Travaux Publics
11/03/2026	EARL DES GRANDS ORMEAUX 15 CHEMIN DE LA SERRERIE 41400 LE-CONTROIS-EN-SOLOGNE	1 000,00 €	FAYOLLE Rémi, CAPA Métiers de l'Agriculture support grandes cultures
11/03/2026	TURPIN 3 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 41140 NOYERS-SUR-CHER	3 000,00 €	CHUET -DUVOUX BP Menuisier
18/03/2026	CHARCUTERIE CRUCHET 28 RUE NATIONALE 41400 MONTRICHARD	3 000,00 €	MARTINEAU CAP équipier polyvalent commerce

Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5214-16 ;

Vu la délibération N° 16D24-5 du Conseil communautaire du 16 décembre 2024 adoptant le nouveau dispositif d'aides à l'apprentissage,

Vu l'avis de la commission finances réunie le 11 mai 2026 ;

Vu le montant des crédits inscrits au budget de la Communauté ;

Et de la publication/notification le

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'attribuer et de verser l'aide prévue par le dispositif d'aides à l'apprentissage comme suit :

Date de la Demande	Entreprise collectivité	Montant	Motif de la demande de subvention
04/09/2025	SARL PASQUIER AUTOMOBILES 5 RUE DE L'ARTISANAT 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER	1 500,00 €	DAVY Bertrand CAP maintenance des véhicules
06/11/2025	AROMA SPA GOUNY 7 PLACE DU FOYER RURAL 41130 CHATILLON-SUR-CHER	1 500,00 €	Emma RAMEZ CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie
23/10/2025	SIVOS DE CHEMERY RUE NATIONALE 41700 CHEMERY	3 000,00 €	Gillard Kahilie, 1 500 € votés le 02/02/2026 - Erreur à repasser pour 3 000 €
21/10/2025	CHESNEAU SEBASTIEN 13 RUE DU CHATEAU D'EAU 41130 CHATILLON-SUR-CHER	1 500,00 €	MORIN Julien CAPA Travaux Forestiers
28/11/2025	KAOLINE 81 ROUTE DE BLOIS 41700 COUDES	1 500,00 €	RENOU Nolwe CAP Tournage en Céramique
22/09/2025	SALON MYA 8 RUE PORTE AUX ROIS 41400 MONTRICHARD	3 000,00 €	BERTHAULT Anays CAP Coiffure
16/12/2025	VANILLE CONCEPT STORE 76B RUE PIERRE HENRI MAUGER, CONTRES 41700 LE-CONTROIS-EN-SOLOGNE	1 500,00 €	DOLY Andréa Titre Professionnel vendeur conseil en magasin
04/09/2025	CLM COIFFURE 15 RUE DU GENERAL DE GAULLE 41400 SAINT-GEORGES SUR CHER	3 000,00 €	PIOTROY Lora CAP Métiers de la coiffure
15/01/2026	EI ROMAIN CLEMENT 64 ROUTE DE SELLES 41110 COUFFY	3 000,00 €	CHEROUVRIER Nathan BAC PRO CGEA
07/10/2025	SARL CHENU 4 CHEMIN DE LA CHAMBAUDIÈRE 41400 MONTHOU-SUR-CHER	1 500,00 €	HUGUES Tom CAP couvreur
08/10/2025	EURL CHABOT 36 RUE NATIONALE 41140 NOYERS-SUR-CHER	3 000,00 €	Corentin GILLET BTM Pâtissier confiseur glacier traiteur
07/01/2026	LA PASSION DU TOIT 29 ROUTE DE CONTRES 41230 SOINGS-EN-SOLOGNE	1 500,00 €	Louise MULLER CAP Charpente
07/01/2026		1 500,00 €	Raphael CLARHAUT CAP Charpente
14/10/2025	LA CARTE DE MIDI 94 ROUTE DE MONTRICHARD 41400 MONTHOU-SUR-CHER	3 000,00 €	Madéné TOURRE CAP Production et service en restauration
09/10/2025	R2 L'ENERGIE D'ECLAIRER 80 ROUTE DE BLOIS 41140 NOYERS-SUR-CHER	3 000,00 €	Kayson CAUYETTE Bac pro Melec
18/02/2026	BASTIEN & CO 21 RUE DE L'EGLISE ST ELOI 41120 FOUGERES-SUR-BIEVRE	1 500,00 €	Marie-Amélie BOULAY CAP chocolatier confiseur
		1 500,00 €	Ewen SARTER BP boulanger

Et de la publication/notification le

25/01/2026	LES BERNARDINES IMPASSE DE VERDUN 41110 SAINT-AIGNAN	1 500,00 €	Ophélie THIMON CAP accompagnement éducatif petite enfance
		1 500,00 €	Souad LACHAL CAP accompagnement éducatif petite enfance
24/02/2026	DARDEAU ELECTRICITE 14 IMPASSE DES TERRES FRANCES 41400 MONTHOU-SUR-CHER	3 000,00 €	Quentin ORMAL BACP Métiers Elec. Environ. Connecté
23/08/2025	AVEZARD CHARCUTERIE 1 RUE JULIEN NADEAU 41700 CONTRES	3 000,00 €	RAVENELLE Alexis CAP Charcutier traiteur
09/09/2025	CARROSSERIE LEFEVRE, 2 BIS ROUTE DE BLOIS 41110 SELLES-SUR-CHER	3 000,00 €	Antoine CHAMPEAU, CAP Carrossier automobile
02/10/2025	BARBE 7 ROUTE DE LA GIBERIE 41400 VALLIERES-LES-GRANDES	1 500,00 €	BARBE BRETON Misael TP Solier Moquettiste
23/01/2026	WS BRUNEAU 1 RUE DU COLONEL FILLoux 41400 PONTLEVOY	3 000,00 €	HENRIQUES - MARTINS Diogo CAP Boulangerie
		3 000,00 €	HUET Shonna CAP Pâtisserie
		3 000,00 €	BARBIER Ines CAP Pâtisserie
		3 000,00 €	ADAM Lola CAP Equipier Polyvalent du Commerce
17/09/2025	RADLE TP, 4 RUE DES ENTREPRENEURS, 41700 LE- CONTROIS-EN-SOLOGNE	1 500,00 €	GREGOIRE Killian CAP Conducteur d'engins
07/11/2025	GARAGE DU TREFLE, 39 ROUTE DE CONTRES, 41400 LE- CONTROIS-EN-SOLOGNE	1 500,00 €	CHAUVET Maxence Contrat de professionnalisation / TFP Technicien Expert après-vente automobile
08/10/2025	COELHO CHRISTOPHER 2 RUE DES HAUTS BONNEAUX, 41140 MAREUIL-SUR-CHER	3 000,00 €	RAGET Martin CAP Carreleur
26/11/2025	PATISSERIE H , 2 RUE DE LA FONDERIE, 41700 LE- CONTROIS-EN-SOLOGNE	1 500,00 €	MECHAIN Nathan CAP Chocolatier

• Décide de refuser les demandes d'aide suivantes, car non éligibles au dispositif :

Date de la Demande	Entreprise collectivité	Montant	Motif de la demande de subvention	Motif du refus
28/08/2025	ASSOCIATION SPORTIVE CONTROISE RUE DU STADE CONTRES 41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	1 500,00 €	MISSONSA Jordan BPJEPS - Spécialité éducateur sportif mention multi activités physiques ou sportives pour tous	Association non éligible
		1 500,00 €	MARECHAL Benjamin BPJEPS - Spécialité éducateur sportif mention multi activités physiques ou sportives pour tous	
19/01/2026	L'UNIVERS DES JARDINS 7 RUE DU TRAMWAY 41130 BILLY	3 000,00 €	FILLON Noah CAPA Jardinier Paysagiste	l'apprenti travaille à Selles/Cher (bâtiment en location) mais le siège social de l'entreprise est à Billy

Et de la publication/notification le

18/02/2026	FROMAGERIE MOREAU, ROUTE DE MONTRICHARD, 41400 PONTLEVOY	3 000,00 €	SOUCHET Chloée BAC PRO Ventes	Demande hors délai
18/02/2026		1 500,00 €	SUPLIGEAU Lisa Licence valorisation produits élevage	
05/03/2026	TERRASSEMENT TOURAINE SOLOGNE, 17 ROUTE DE VIERZON, 41140 THESEE	3 000,00 €	RICHARD Arthur BAC PRO Travaux Publics	
11/03/2026	EARL DES GRANDS ORMEAUX, 15 CHEMIN DE LA SERRERIE, 41400 LE-CONTROIS-EN-SOLOGNE	1 000,00 €	FAYOLLE Rémi, CAPA Métiers de l'Agriculture support grandes cultures	
11/03/2026	TURPIN, 3 RUE PIERRE ET MARIE CURIE, 41140 NOYERS-SUR-CHER	3 000,00 €	CHUET -DUVOUX BP Menuisier	
25/03/2026	LES CHEVRES DE LA VALLEE, 280 CHEMIN DE LA VALLEE, 41700 COUDES	3 000,00 €	LACHEVIN Noé CAPA Métiers de l'agriculture	
18/03/2026	CHARCUTERIE CRUCHET, 28 RUE NATIONALE, 41400 MONTRICHARD	3 000,00 €	MARTINEAU CAP équipier polyvalent commerce	

- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces y afférant.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 3 juin 2026

Le Président,  
Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture  
041-200072064-20260601-1J26-1-DE  
Date de télétransmission : 05/06/2026  
Date de réception préfecture : 05/06/2026

Et de la publication/notification le

- 9 JUIN 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE**

**BUREAU DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le 1<sup>er</sup> juin à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, dans la salle de réunion de la Communauté de communes, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MARINIER, le Président.

**Etaient présents :**

<b>Président</b>	_____	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	Monsieur DOUSSAUD Guy
<b>1<sup>ère</sup> Vice-président</b>	_____	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	_____
<b>2<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur MARINIER Jean-François	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur GOSSEAUME Thierry
<b>3<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	_____	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	_____
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	_____
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame OLIVIER Christine	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	_____
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame MICHOT Karine	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur PICHON Lionel
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	_____	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur ALBERT Laurent
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur RABUSSEAU Jean-Pierre	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur FLACHAT Bruno
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J-Pierre		
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur RACAULT Olivier		
<b>11<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur CARNAT Eric		
<b>12<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur LELARGE Antoine		
<b>13<sup>ème</sup> Vice-président</b>	_____		

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 23
- présents : 14
- votants : 14

**Date de convocation :**  
Le 26 mai 2026

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Madame COCHETON Stella – Madame PEAN-NORQUET Elodie - Monsieur HENAUULT Damien – Monsieur SINSON Daniel – Madame GOINEAU Annick – Madame CHEREL Bérengère – Monsieur CHARLUTEAU Daniel – Madame GOMES-RECCHIA Cécile –

**Est arrivé en cours de séance :** Monsieur PAOLETTI Jacques

Monsieur SAUX Christian est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'il accepte.

N° 1J26-2-1

**DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : GTDB CIE (SUR LE PONT), 1 ROUTE DE BLOIS, SAINT-AIGNAN (41110)**

Monsieur Arthur COUETTE, en sa qualité de représentant légal de l'entreprise GTDB CIE (SUR LE PONT) immatriculée sous le numéro 943 012 674 et située 1 route de Blois à Saint-Aignan (41110) a déposé un dossier de demande d'aide financière sur la plateforme de la Région Centre-Val de Loire le 17 octobre 2025. Dans ce cadre, sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer des investissements matériels dans le cadre de la reprise du bar-restaurant de l'ancienne maison éclusière de Saint-Aignan.

Le montant de l'opération est estimé à **19 675,73 € HT**.

Après validation de la demande par les membres de la Commission Finances en date du 18 mai 2026, il est proposé au Bureau communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000.00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

Vu le règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) aux aides de minimis ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le dossier de demande déposé le 17 octobre 2025 par Arthur COUETTE, représentant légal de l'entreprise GTDB CIE, sise 1 route de Blois à Saint-Aignan (41110) ;

Vu la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 18 mai 2026 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000.00 €.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'octroi d'une aide de 4 910 € au titre du développement économique à la SARL GTDB CIE, sise 1 route de Blois à Saint-Aignan (41110)
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202407 du budget principal.
- Dit que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de 2 ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dit que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des pièces justificatives énumérées à l'article 7 du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel ».
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre

Le Controis-en-Sologne, le 3 juin 2026

Le Président,

Jacques PAQUETTI



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture  
041-200072064-20260601-1J26-2-1-DE  
Date de télétransmission : 05/06/2026  
Date de réception préfecture : 05/06/2026

Et de la publication/notification le

- 9 JUN 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE**

**BUREAU DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le 1<sup>er</sup> juin à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, dans la salle de réunion de la Communauté de communes, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MARINIER, le Président.

**Etaient présents :**

<b>Président</b>			
<b>1<sup>er</sup> Vice-président</b>		<b>1<sup>er</sup> membre</b>	Monsieur DOUSSAUD Guy
<b>2<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur MARINIER Jean-François	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	
<b>3<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>		<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur GOSSEAUME Thierry
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame OLIVIER Christine	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame MICHOT Karine	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>		<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur PICHON Lionnel
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur RABUSSEAU Jean-Pierre	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur ALBERT Laurent
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J-Pierre	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur FLACHAT Bruno
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur RACAULT Olivier		
<b>11<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur CARNAT Eric		
<b>12<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur LELARGE Antoine		
<b>13<sup>ème</sup> Vice-président</b>			

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 23
- présents : 14
- votants : 14

**Date de convocation :**  
Le 26 mai 2026

**Etalent absent(s) excusé(s) :** Madame COCHETON Stella – Madame PEAN-NORQUET Elodie - Monsieur HENAUULT Damien – Monsieur SINSON Daniel – Madame GOINEAU Annick – Madame CHEREL Bérengère – Monsieur CHARLUTEAU Daniel – Madame GOMES-RECCHIA Cécile –

**Est arrivé en cours de séance :** Monsieur PAOLETTI Jacques

Monsieur SAUX Christian est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'il accepte.

N° 1J26-2-2

**DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : SIMPLEMENT BEL', 23 RUE NATIONALE, MONTRICHARD VAL DE CHER (41400)**

Madame Lydie GAILLARD, en sa qualité de représentante légale de l'entreprise SIMPLEMENT BEL' immatriculée sous le numéro 498 830 215 et sise 23 rue Nationale à Montrichard Val de Cher (41400), a déposé, le 2 février 2026, un dossier de demande d'aide financière sur la plateforme de la Région Centre-Val de Loire. Elle sollicite par ailleurs la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer le renouvellement de la vitrine, de la table de soins et des équipements spécifiques à son activité professionnelle.

Le montant de l'opération est estimé à 23 392 € HT.

Après validation de la demande par les membres de la commission finances en date du 18 mai 2026, il est proposé au bureau communautaire, dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel » au bénéfice des entreprises du territoire, adopté lors de la séance communautaire du 3 juillet 2023, de verser une aide égale à 25 % du montant HT de l'investissement réalisé, aide plafonnée à 5 000,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

Vu le règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) *aux aides de minimis* ;

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le dossier de demande déposé le 2 février 2026 par Lydie GAILLARD, représentante légale de l'entreprise SIMPLEMENT BEL', sise 23 rue Nationale à Montrichard Val de Cher (41400) ;

Vu la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

Vu l'avis de la commission finances en date du 18 mai 2026 pour le versement d'une aide égale à 25% des dépenses éligibles, aide plafonnée à 5 000.00 €.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'octroi d'une aide de 5 000 € au titre du développement économique à la SARL SIMPLEMENT BEL, sise 23 rue Nationale à Montrichard Val de Cher (41400).
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 20422 opération 202407 du budget principal.
- Dit que les investissements devront être réalisés dans un délai maximum de deux ans à partir de la notification de la délibération d'attribution. Le défaut de réalisation dans le délai précité entraîne la caducité de l'attribution. En cas d'abandon du projet, le bénéficiaire devra en informer la Communauté de Communes sans délai.
- Dit que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des pièces justificatives énumérées à l'article 7 du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel ».
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces y afférentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 3 juin 2026  
Le Président,

Jacques PAOLETTI



Communauté de Communes  
Val-de-Cher-Controis  
ZI des Barrellers  
15A rue des  
Entrepreneurs  
41700 CONTROIS EN SOLOGNE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture  
041-200072064-20260601-1J26-2-2-DE  
Date de télétransmission : 05/06/2026  
Date de réception préfecture : 05/06/2026

Et de la publication/notification le - 9 JUIN 2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

### BUREAU DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le 1<sup>er</sup> juin à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, dans la salle de réunion de la Communauté de communes, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MARINIER, le Président.

**Etaient présents :**

<b>Président</b>	-----	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	Monsieur DOUSSAUD Guy
<b>1<sup>ère</sup> Vice-président</b>	-----	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>2<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur MARINIER Jean-François	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur GOSSEAUME Thierry
<b>3<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	-----	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame OLIVIER Christine	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame MICHOT Karine	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur PICHON Lionel
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	-----	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur ALBERT Laurent
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur RABUSSEAU Jean-Pierre	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur FLACHAT Bruno
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J-Pierre		
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur RACAULT Olivier		
<b>11<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur CARNAT Eric		
<b>12<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur LELARGE Antoine		
<b>13<sup>ème</sup> Vice-président</b>	-----		

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 23
- présents : 14
- votants : 14

**Date de convocation :**  
Le 26 mai 2026

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Madame COCHETON Stella – Madame PEAN-NORQUET Elodie - Monsieur HENAUT Damien – Monsieur SINSON Daniel – Madame GOINEAU Annick – Madame CHEREL Bérengère – Monsieur CHARLUTEAU Daniel – Madame GOMES-RECCHIA Cécile –

**Est arrivé en cours de séance :** Monsieur PAOLETTI Jacques

Monsieur SAUX Christian est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'il accepte.

**N° 1J26-2-3**

#### **DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : AUDIOESPACE ELECTROACOUSTIQUE, 8 RUE DES ENTREPRENEURS, A CONTRES LE CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700)**

Monsieur Pascal REY, en sa qualité représentant légal de l'entreprise AUDIOESPACE ELECTROACOUSTIQUE immatriculée sous le numéro 415 388 255 et située 8 rue des Entrepreneurs à Contres, Controis-en-Sologne (41700) a déposé, le 28 janvier 2026, un dossier de demande d'aide financière sur la plateforme de la Région Centre Val de Loire.

Dans ce cadre, il sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel adopté par délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 pour financer l'acquisition d'un échafaudage spécifique pour les chantiers d'installation en sonorisation et éclairage.

Cette demande s'inscrit dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement en matériel »,  
Le montant de l'opération est estimé à **9 251,13 € HT**.

Après examen par la Commission Finances réunie le 18 mai 2026, il apparaît que la demande ne remplit pas l'ensemble des critères d'éligibilité prévus par le dispositif, notamment en raison d'un chiffre d'affaires annuel supérieur au plafond fixé soit 1 000 000 euros HT. Dans ce contexte, il est proposé au Bureau communautaire de refuser l'octroi de cette aide, conformément aux règles en vigueur et aux avis émis par les instances compétentes.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

**Vu** le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

**Vu** le règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) aux aides de minimis ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

**Vu** le dossier de demande déposé le 28 janvier 2026 par Pascal REY, représentant légal de l'entreprise AUDIOESPACE ELECTROACOUSTIQUE, sis 8 rue des Entrepreneurs au Controis-en-Sologne (41700) ;

**Vu** la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

**Vu** l'avis négatif de la Commission Finances en date du 18 mai 2026

**Et de la publication/notification le**

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Refuse l'octroi d'une aide au titre du développement économique à la SARL AUDIOESPACE ELECTROACOUSTIQUE, sis 8 rue des Entrepreneurs au Controis-en-Sologne (41700).
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 5 juin 2026  
Le Président,

Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture  
041-200072064-20260601-1J26-2-3-DE  
Date de télétransmission : 05/06/2026  
Date de réception préfecture : 05/06/2026

Et de la publication/notification le - 9 JUIN 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE**

**BUREAU DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le 1<sup>er</sup> juin à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, dans la salle de réunion de la Communauté de communes, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MARINIER, le Président.

**Etaient présents :**

<b>Président</b>	-----	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	Monsieur DOUSSAUD Guy
<b>1<sup>ère</sup> Vice-président</b>	-----	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>2<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur MARINIER Jean-François	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur GOSSEAUME Thierry
<b>3<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	-----	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame OLIVIER Christine	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame MICHOT Karine	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur PICHON Lionnel
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	-----	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur ALBERT Laurent
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur RABUSSEAU Jean-Pierre	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur FLACHAT Bruno
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J-Pierre		
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur RACAULT Olivier		
<b>11<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur CARNAT Eric		
<b>12<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur LELARGE Antoine		
<b>13<sup>ème</sup> Vice-président</b>			

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 23
- présents : 14
- votants : 14

**Date de convocation :**  
Le 26 mai 2026

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Madame COCHETON Stella – Madame PEAN-NORQUET Elodie - Monsieur HENAUULT Damien – Monsieur SINSON Daniel – Madame GOINEAU Annick – Madame CHEREL Bérengère – Monsieur CHARLUTEAU Daniel – Madame GOMES-RECCHIA Cécile –

**Est arrivé en cours de séance :** Monsieur PAOLETTI Jacques

Monsieur SAUX Christian est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'il accepte.

**N° 1J26-2-4**

**DISPOSITIF « AIDE A L'INVESTISSEMENT EN MATERIEL » : DECOUPES DE SOLOGNE, 3 RUELLE DES BORDIERES, A CONTRES, LE CONTROIS-EN-SOLOGNE (41120)**

Monsieur Sébastien LE PABIC, représentant légal de la SARL DECOUPES DE SOLOGNE immatriculée sous le numéro 948 735 592 et située 3 ruelle des Bordières au Controis-en-Sologne (41700), a déposé, le 14 février 2026, un dossier de demande d'aide financière sur la plateforme de la Région Centre-Val de Loire. Dans ce cadre, il sollicite la Communauté de Communes pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour financer l'acquisition d'une presse plieuse.

Le montant de l'opération est estimé à **22 853,90 € HT**.

Après examen par la Commission Finances réunie le 18 mai 2026, il apparaît que la demande ne remplit pas l'ensemble des critères d'éligibilité prévus par le dispositif lesquels stipulent qu'une seule aide peut être accordée par entreprise sur une période de trois ans. Dans ce contexte, il est proposé au bureau communautaire de rejeter l'octroi de cette aide, conformément aux règles en vigueur et à l'avis émis par l'instance compétente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1511-10 ;

Vu le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité et la convention délégation avec la Région Centre Val de Loire approuvés lors du Conseil du 11 avril 2023 ;

Vu le règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) aux aides de minimis ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Cher-Controis en vigueur ;

Vu le dossier de demande déposé le 14 février 2026 par Sébastien LE PABIC, représentant légal de la SARL DECOUPES DE SOLOGNE, sise 3 ruelle des Bordières au Controis-en-Sologne (41120) ;

Vu la délibération n°3J23-8 du Conseil Communautaire du 3 juillet 2023 fixant les modalités du dispositif « Aide à l'Investissement en Matériel » ;

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 18 mai 2026 ;

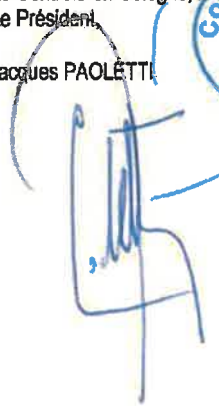
Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Refuse l'octroi d'une aide au titre du développement économique à la SARL DECOURPES DE SOLOGNE, sise 3 ruelle des Bordières au Controis-en-Sologne (41120).
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous actes et pièces afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 21 juin 2026  
Le Président,

Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture  
041-200072064-20260601-1J26-2-4-DE  
Date de télétransmission : 05/06/2026  
Date de réception préfecture : 05/06/2026

- 9 JUIN 2026

Et de la publication/notification le

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE**

**BUREAU DU 1<sup>er</sup> JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le 1<sup>er</sup> juin à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, dans la salle de réunion de la Communauté de communes, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MARINIER, le Président.

**Etai~~ent~~ent présents :**

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 23
- présents : 14
- votants : 14

**Date de convocation :**  
Le 26 mai 2026

Président			
1 <sup>ère</sup> Vice-président	-----	1 <sup>er</sup> membre	Monsieur DOUSSAUD Guy
2 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur MARINIER Jean-François	2 <sup>ème</sup> membre	-----
3 <sup>ème</sup> Vice-présidente	-----	3 <sup>ème</sup> membre	Monsieur GOSSEAUME Thierry
4 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4 <sup>ème</sup> membre	-----
5 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Madame OLIVIER Christine	5 <sup>ème</sup> membre	-----
6 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	6 <sup>ème</sup> membre	-----
7 <sup>ème</sup> Vice-président	-----	7 <sup>ème</sup> membre	Monsieur PICHON Lionel
8 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Monsieur RABUSSEAU Jean-Pierre	8 <sup>ème</sup> membre	Monsieur ALBERT Laurent
9 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J-Pierre	9 <sup>ème</sup> membre	Monsieur FLACHAT Bruno
10 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur RACAULT Olivier		
11 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur CARNAT Eric		
12 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur LELARGE Antoine		
13 <sup>ème</sup> Vice-président			

**Etai~~ent~~ent absent(e)s excusé(e)s :** Madame COCHETON Stella – Madame PEAN-NORQUET Elodie - Monsieur HENAULT Damien – Monsieur SINSON Daniel – Madame GOINEAU Annick – Madame CHEREL Bérengère – Monsieur CHARLUTEAU Daniel – Madame GOMES-RECCHIA Cécile –

**Est arrivé en cours de séance :** Monsieur PAOLETTI Jacques

Monsieur SAUX Christian est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'il accepte.

N°1J26-3

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Dans le cadre du règlement des subventions aux associations sportives du territoire communautaire adopté lors de la séance communautaire du 16 décembre 2024 et révisé le 31 mars 2025, il est demandé au Bureau de se prononcer sur les demandes de subventions suivantes pour lesquelles la Commission « manifestations sportives » réunie le 13 mai 2026 a émis un avis favorable :

Date demande	Nom	Motif de la subvention	Montant attribué
06/04/2026	Foulées Controises LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	Foulées Controises Le 6/04/2026	500.00 €
12/02/2026	Club d'athlétisme et de Marche Nordique de la Vallée du Cher Controis MONTRICHARD VAL DE CHER	Corrida du Donjon 2026 Le 14/11/2026	500.00 €
31/01/2026	Association trail des sacoches SASSAY	Trail des Sacoches Le 25/10/2026	500.00

Considérant que les manifestations sportives organisées par les associations locales participent activement à la vie sociale, culturelle et sportive du territoire et favorisent l'attractivité du territoire ;

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution des subventions suivantes

Date demande	Nom	Motif de la subvention	Montant attribué
06/04/2026	Foulées Controises LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	Foulées Controises Le 6/04/2026	500.00 €
12/02/2026	Club d'athlétisme et de Marche Nordique de la Vallée du Cher Controis MONTRICHARD VAL DE CHER	Corrida du Donjon 2026 Le 14/11/2026	500.00 €

Et de la publication/notification le

31/01/2026	Association trail des sacoches SASSAY	Trail des Sacoches Le 25/10/2026	500.00
------------	--	-------------------------------------	--------

- Dit que le versement des subventions sera effectué sous réserve de la transmission par les associations bénéficiaires des justificatifs prévus

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 11/06/2026

Le Président,  
Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture  
041-200072064-20260601-1J26-3-DE  
Date de télétransmission : 05/06/2026  
Date de réception préfecture : 05/06/2026

Et de la publication/notification le - 9 JUIN 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE**

**BUREAU DU 1<sup>er</sup> JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le 1<sup>er</sup> juin à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, dans la salle de réunion de la Communauté de communes, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MARINIER, le Président.

**Etaient présents :**

<b>Président</b>	-----		
<b>1<sup>ère</sup> Vice-président</b>	-----	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	Monsieur DOUSSAUD Guy
<b>2<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur MARINIER Jean-François	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>3<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	-----	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur GOSSEAUME Thierry
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame OLIVIER Christine	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>6<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Madame MICHOT Karine	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	-----	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur PICHON Lionel
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur RABUSSEAU Jean-Pierre	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur ALBERT Laurent
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J-Pierre	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur FLACHAT Bruno
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur RACAULT Olivier		
<b>11<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur CARNAT Eric		
<b>12<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur LELARGE Antoine		
<b>13<sup>ème</sup> Vice-président</b>			

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 23
- présents : 14
- votants : 14

**Date de convocation :**  
Le 26 mai 2026

**Etaient absent(s) excusé(s) :** Madame COCHETON Stella – Madame PEAN-NORGUET Elodie - Monsieur HENAULT Damien – Monsieur SINSON Daniel – Madame GOINEAU Annick – Madame CHEREL Bérangère – Monsieur CHARLUTEAU Daniel – Madame GOMES-RECCHIA Cécile –

**Est arrivé en cours de séance :** Monsieur PAOLETTI Jacques

Monsieur SAUX Christian est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'il accepte.

**N° 1J26-4**

**EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DES PARCELLES CADASTREES  
SECTION BM N°423 ET 425 SISES AU LIEU-DIT « LA BERNARDIERE » A CONTRES, LE CONTROIS-  
EN-SOLOGNE (41700)**

La Communauté de communes Val de Cher-Controis a reçu, le 23 mars 2026, une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente des parcelles cadastrées section BM, n°423 (350 m²) et n°425 (1 650 m²) sises au lieu-dit « La Bernardière » à Contres, Le Controis-en-Sologne (41700). Ces parcelles, classées en zone Ui au Plan local d'urbanisme de la commune de Contres, appartiennent au Syndicat mixte intercommunal d'enlèvement des ordures ménagères du Val de Cher, dont le siège social est situé au 22, rue de Gâtines à Seigy (41110).

Le prix de vente proposé est de 26 800 € TTC, les frais d'acte en sus.

Après examen de la déclaration d'intention d'aliéner, il apparaît que la Communauté de communes Val de Cher-Controis n'a aucun projet concernant ces parcelles.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 211-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°14A26-6 en date du 14 avril 2026 délégrant au bureau communautaire, l'exercice ou la renonciation du droit de préemption urbain en zone d'activité que les communes auront octroyé à la Communauté, limité aux opérations d'acquisition par voie de préemption pour des biens dont la valeur est inférieure ou égale à 200 000 € HT,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 23 septembre 2024 délégrant le droit de préemption urbain aux communes du territoire de l'ex-Val de Cher Controis, couvertes par un Plan Local d'Urbanisme, sur l'ensemble des zones U et AU de leurs territoires à l'exception des zones économiques qui restent de compétence communautaire,

Vu la demande de déclaration d'intention d'aliéner reçue le 23 mars 2026 et enregistrée sous le n°041.059.26.U0033 concernant la vente des parcelles cadastrées section BM n°423 (350 m²) et n°425 (1 650 m²) sises au lieu-dit « La Bernardière » à Contres, Le Controis-en-Sologne (41700), et classées en zone Ui au plan local d'urbanisme de la commune de Contres,

**Considérant** que la Communauté de communes Val de Cher-Controis n'a aucun projet sur ces parcelles,

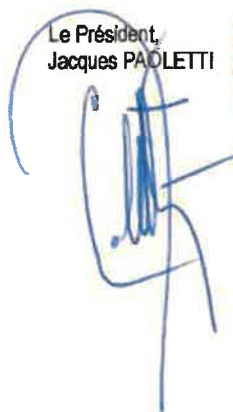
Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente des parcelles cadastrées section BM n°423 (350 m<sup>2</sup>) et n°425 (1 650 m<sup>2</sup>) sises au lieu-dit « La Bernardière » à Contres, Le Controis-en-Sologne (41700), appartenant au Syndicat Mixte Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères du Val de Cher, dont le siège social est situé au 22 rue de Gâtines à Seigy (41110), au prix de 26 800 € TTC, frais d'acte en sus.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président ou un(e) Vice-président(e) à l'effet de signer tous documents nécessaires à la renonciation de ce droit.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 3 juin 2026

Le Président,  
Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture  
041-200072064-20260601-1J26-4-DE  
Date de télétransmission : 05/06/2026  
Date de réception préfecture : 05/06/2026

Et de la publication/notification le

9 JUIN 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE**

**BUREAU DU 1<sup>er</sup> JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le 1<sup>er</sup> juin à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, dans la salle de réunion de la Communauté de communes, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MARINIER, le Président.

**Etaient présents :**

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 23
- présents : 14
- votants : 14

**Date de convocation :**  
Le 26 mai 2026

Président	-----	-----	-----
1 <sup>ère</sup> Vice-président	-----	1 <sup>er</sup> membre	Monsieur DOUSSAUD Guy
2 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur MARINIER Jean-François	2 <sup>ème</sup> membre	-----
3 <sup>ème</sup> Vice-présidente	-----	3 <sup>ème</sup> membre	Monsieur GOSSEAUME Thierry
4 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur SAUX Christian	4 <sup>ème</sup> membre	-----
5 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Madame OLIVIER Christine	5 <sup>ème</sup> membre	-----
6 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Madame MICHOT Karine	6 <sup>ème</sup> membre	-----
7 <sup>ème</sup> Vice-président	-----	7 <sup>ème</sup> membre	Monsieur PICHON Lionel
8 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Monsieur RABUSSEAU Jean-Pierre	8 <sup>ème</sup> membre	Monsieur ALBERT Laurent
9 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J-Pierre	9 <sup>ème</sup> membre	Monsieur FLACHAT Bruno
10 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur RACAULT Olivier		
11 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur CARNAT Eric		
12 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur LELARGE Antoine		
13 <sup>ème</sup> Vice-président			

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Madame COCHETON Stella – Madame PEAN-NORGUET Elodie – Monsieur HENAULT Damien – Monsieur SINSON Daniel – Madame GOINEAU Annick – Madame CHEREL Bérengère – Monsieur CHARLUTEAU Daniel – Madame GOMES-RECCHIA Cécile –

**Est arrivé en cours de séance :** Monsieur PAOLETTI Jacques

Monsieur SAUX Christian est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'il accepte.

N° 1J26-5

**EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION BR N°163 ET 245 SISES 19 RUE DE DOULAIN A CONTRES, LE CONTROIS-EN-SOLOGNE (41700)**

La Communauté de communes Val de Cher-Controis a reçu, le 24 avril 2026, une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente des parcelles cadastrées section BR, n°163 (2 440 m<sup>2</sup>) et n°245 (1 312 m<sup>2</sup>) sises 19 rue de Doulain à Contres, Le Controis-en-Sologne (41700). Ces parcelles classées en zone AUi au plan local d'urbanisme de la commune de Contres, appartiennent à la SCI DOULAIN, représentée par Monsieur Alain LEMESLE, dont le siège social est situé 15 rue Pierre de Ronsard à Blois (41000).

Le prix de vente proposé est de 109 200 € TTC, les frais d'acte en sus.

Après examen de la demande d'intention d'aliéner, il apparaît que la Communauté de communes Val de Cher-Controis n'a aucun projet sur ces parcelles.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 211-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°14A26-6 en date du 14 avril 2026 déléguant au bureau communautaire, l'exercice ou la renonciation du droit de préemption urbain en zone d'activité que les communes auront octroyé à la Communauté, limité aux opérations d'acquisition par voie de préemption aux biens dont la valeur est inférieure ou égale à 200 000 € HT,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 23 septembre 2024 déléguant le droit de préemption urbain aux communes du territoire de l'ex-Val de Cher Controis, couvertes par un plan local d'urbanisme, sur l'ensemble des zones U et AU de leurs territoires à l'exception des zones économiques qui restent de compétence communautaire,

Vu la demande de déclaration d'intention d'aliéner reçue le 24 avril 2026 et enregistrée sous le n°041.059.26.U0045 concernant la vente des parcelles cadastrées section BR n°163 (2 440 m<sup>2</sup>) et n°245 (1 312 m<sup>2</sup>) sises 19 rue de Doulain à Contres, Le Controis-en-Sologne (41700), et classées en zone AUi au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Contres,

Considérant que la Communauté de communes Val de Cher-Controis n'a aucun projet sur ces parcelles,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente des parcelles cadastrées section BR n°163 (2 440 m<sup>2</sup>) et n°245 (1 312 m<sup>2</sup>) sises 19 rue de Doulain à Contres, Le Controis-en-Sologne (41700), appartenant à la SCI DOULAIN, représentée par Monsieur Alain LEMESLE, dont le siège social est situé 15 rue Pierre de Ronsard à Blois (41000), au prix de 109 200 € TTC, frais d'acte en sus.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou un(e) Vice-président(e) à l'effet de signer tous documents nécessaires à la renonciation de ce droit.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 9 Juin 2026

Le Président,  
Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture  
041-200072064-20260601-1J26-5-DE  
Date de télétransmission : 05/06/2026  
Date de réception préfecture : 05/06/2026

- 9 JUIN 2026

Et de la publication/notification le

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU EXECUTIF COMMUNAUTAIRE**

**BUREAU DU 1<sup>er</sup> JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le 1<sup>er</sup> juin à 18 h 00, le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes du VAL-DE-CHER-CONTROIS s'est réuni, dans la salle de réunion de la Communauté de communes, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MARINIER, le Président.

**Etaient présents :**

**Nombre membres du bureau :**

- en exercice : 23
- présents : 14
- votants : 14

**Date de convocation :**  
Le 26 mai 2026

<b>Président</b>	-----	<b>1<sup>er</sup> membre</b>	Monsieur DOUSSAUD Guy
<b>1<sup>ère</sup> Vice-président</b>	-----	<b>2<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>2<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur MARINIER Jean-François	<b>3<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur GOSSEAUME Thierry
<b>3<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	-----	<b>4<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>4<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur SAUX Christian	<b>5<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>5<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame OLIVIER Christine	<b>6<sup>ème</sup> membre</b>	-----
<b>6<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Madame MICHOT Karine	<b>7<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur PICHON Lionnel
<b>7<sup>ème</sup> Vice-président</b>	-----	<b>8<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur ALBERT Laurent
<b>8<sup>ème</sup> Vice-présidente</b>	Monsieur RABUSSEAU Jean-Pierre	<b>9<sup>ème</sup> membre</b>	Monsieur FLACHAT Bruno
<b>9<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur CHARLES-GUIMPIED J-Pierre		
<b>10<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur RACAULT Olivier		
<b>11<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur CARNAT Eric		
<b>12<sup>ème</sup> Vice-président</b>	Monsieur LELARGE Antoine		
<b>13<sup>ème</sup> Vice-président</b>			

**Etaient absente(s) excusé(e)s :** Madame COCHETON Stella – Madame PEAN-NORQUET Elodie - Monsieur HENAULT Damien – Monsieur SINSON Daniel – Madame GOINEAU Annick – Madame CHEREL Bérengère – Monsieur CHARLUTEAU Daniel – Madame GOMES-RECCHIA Cécile –

**Est arrivé en cours de séance :** Monsieur PAOLETTI Jacques

Monsieur SAUX Christian est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'il accepte.

N° 1J26-6'

**EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZD N°38 SISE AU LIEU-DIT « LES QUATRE PILIERS» A SELLES-SUR-CHER (41130)**

La Communauté de communes Val de Cher-Controis a reçu le 22 avril 2026 une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente de la parcelle cadastrée section ZD n°38 (810 m<sup>2</sup>) sise au lieu-dit « Les quatre piliers » à Selles-sur-Cher (41130). Cette parcelle classée en zone AU1 au plan local d'urbanisme de la commune de Selles-sur-Cher, appartient à Madame Marie RENARD, domiciliée 1 place du 8 mai à Contres, Le Controis-en-Sologne (41700).

**Le prix de vente proposé est de 7 000 € TTC, les frais d'acte en sus.**

Après examen de la demande de déclaration d'intention d'aliéner, il apparaît que la Communauté de communes Val de Cher-Controis n'a aucun projet concernant cette parcelle.

**Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 211-2,**

**Vu la délibération du Conseil communautaire n°14A26-6 en date du 14 avril 2026 délégrant au bureau communautaire, l'exercice ou la renonciation du droit de préemption urbain en zone d'activité que les communes auront octroyé à la Communauté, limité aux opérations d'acquisition par voie de préemption aux biens dont la valeur est inférieure ou égale à 200 000 € HT,**

**Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 23 septembre 2024 délégrant le droit de préemption urbain aux communes du territoire de l'ex-Val de Cher Controis, couvertes par un Plan Local d'Urbanisme, sur l'ensemble des zones U et AU de leurs territoires à l'exception des zones économiques qui restent de compétence communautaire,**

**Vu la demande de déclaration d'intention d'aliéner reçue le 22 avril 2026 et enregistrée sous le n°041.242.26.U0033 concernant la vente de la parcelle cadastrée section ZD n°38 (810 m<sup>2</sup>) sise au lieu-dit « Les quatre piliers » à Selles-sur-Cher (41700), et classées en zone AU1 au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Selles-sur-Cher,**

**Considérant que la Communauté de communes Val de Cher-Controis n'a pas de projet sur cette parcelle,**

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de la parcelle cadastrée section ZD n°38 (810 m<sup>2</sup>) sise au lieu-dit « Les quatre piliers » à Selles-sur-Cher (41130), appartenant à Madame Marie RENARD, domiciliée 1 place du 8 mai à Contres, Le Controis-en-Sologne (41700), au prix de 7 000 € TTC, frais d'acte en sus.**

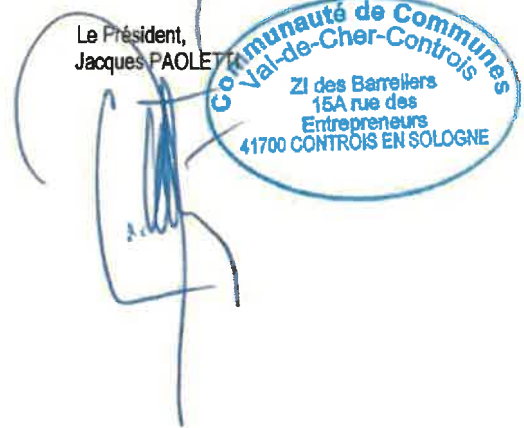
**Et de la publication/notification le**

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou un(e) Vice-président(e) à l'effet de signer tous documents nécessaires à la renonciation de ce droit.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 3 Juin 2026

Le Président,  
Jacques PAOLETTI



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture  
041-200072064-20260601-1j26-6B-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2026  
Date de la publication/ notification

2 - JUL. 2026